



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce extracommunautaire

Question écrite n° 21709

Texte de la question

M. Jean-René Marsac interroge M. le ministre du redressement productif sur la préservation de la filière granitière française. Le secteur du granit subit en France de graves difficultés dues, notamment, à la concurrence du granit chinois commercialisé à un coût inférieur au prix de marché européen. C'est le cas également en Ille-et-Vilaine, où la filière emploie plusieurs centaines de salariés. Face à cette situation, il l'interroge sur la possibilité de créer une appellation destinée à protéger les savoir-faire des régions françaises afin de mettre en valeur le granit breton, celui du Tarn ou celui des Vosges.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21709

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3235

Question retirée le : 1er septembre 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)